



**Monsieur le Ministre de la Défense
14 rue Saint Dominique
75 700 Paris SP07**

Montreuil, le 13 février 2017

**Nos réf. :
LET029/2017/BLN/FF**

Envoi en recommandé avec accusé de réception 1A 128 123 0315 6

Monsieur le Ministre de la Défense,

Au mois de juin prochain, cela fera 74 ans que M. Laval alors chef du gouvernement sous le régime de Vichy, a promulgué un décret introduisant les abattements de zones pour les travailleurs de l'Etat.

74 ans d'injustice pour des dizaines de milliers de travailleurs de l'état.

A ce jour subsistent toujours 3 zones d'abattements : 0%, - 1,8% et - 2,7%.

Pour la CGT, ces distinctions salariales en fonction de sa zone de résidence est injuste et inéquitable ne serait-ce que parce qu'à classification identique un ouvrier ne perçoit pas le même salaire.

Consciente que cette mesure n'était plus justifiée, le 25 novembre 2003 la ministre de la défense de l'époque Mme Michèle ALLIOT-MARIE, a annoncé lors de la Commission Paritaire Ouvrière, engager une démarche sur 8 ans visant à supprimer à terme le dispositif des abattements de zone. Près de 600 OE ont pu bénéficier de ce dispositif avant que cette mesure ne soit abandonnée en 2005.

Monsieur le Ministre, supprimer les abattements de zones est donc une question de volonté politique, à l'époque celle de Mme ALLIOT-MARIE, ministre de la défense.

Ce qui était envisageable en 2003 mais abandonné en 2005 après les élections présidentielles, est devenu indispensable aujourd'hui avec l'augmentation du coût de la vie. Le coût de la vie s'étant uniformisé et restant sensiblement le même aux quatre coins de la France, plus rien ne justifie une telle mesure.

De plus, ces abattements de zones vont à l'encontre de l'égalité professionnelle travail égal / salaire égal tant prôné par votre gouvernement.

Rien ne justifie le maintien de ce système qui n'assure pas l'égalité et la parité entre les salaires à qualification égale et emploi tenu.

Monsieur le Ministre, ces abattements de zone sont des pratiques d'un autre temps qui méritent d'être abandonnées tant elles représentent une injustice pour les salariés. Ce serait un signe fort de votre part envers la population des Ouvriers de l'Etat que cette mesure soit abandonnée d'ici la fin du quinquennat.

Par la présente, la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT ainsi que les organisations syndicales CGT représentatives des Ouvriers d'Etat vous demandent de mettre fin aux abattements de zones qui impactent le salaire des Ouvriers d'Etat.

Veillez, agréer, Monsieur le Ministre, nos plus hautes considérations.

Pour la Fédération



Bruno LE NEZET
Secrétaire Général Adjoint

Copie ; Ministre de la fonction publique